



LA HAUTEVILLE

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 4 OCTOBRE 2014

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'AdjointGLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipauxCHEVAUSSET

.....FITOUSSI

.....DEL BOCA

.....RETSIN-MICHEL

.....LELAIDIER

.....RAJAU

Absents excusés :

Mesdames et Monsieur

Les Conseillers municipauxBERLAND

.....JOUGLAIN

.....SZYMCZYK

Délibérations

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des difficultés financières relatives au financement des travaux d'enfouissement des réseaux ; une décision définitive sera prise lors du vote du budget pour envisager la réalisation de la poursuite des travaux d'enfouissement (chemin de la Mare - Route de Grandchamp - partie de la route de l'Épinette).

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la subvention qui a été demandée pour la restauration du monument aux Morts.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du coût de la fourniture des panneaux de signalisation qui vont être installés conformément à la décision prise le 5 juillet dernier (880,11 € HT).

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la 2^{ème} réunion de la commission du PLU qui s'est tenue ce matin et de l'avancement du projet ; une prochaine réunion est prévue le 8 novembre prochain à 9 h30.

Le Conseil municipal, par 6 voix pour, une abstention, et une opposition, décide de ne pas reconduire la participation communale de 50 % pour le transport scolaire à destination du collège de Houdan.

En raison des exigences de la loi concernant la réforme des rythmes scolaires et des difficultés rencontrées pour assurer des activités périscolaires, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rémunérer Madame AUBRY, secrétaire de Mairie, et madame BENAIS, ATSEM, en heures supplémentaires en fonction des horaires de travail qui leur seront demandées pour suppléer, si besoin est, aux absences des personnes en charge des activités (Mesdames LOUIS et MARTINELLI).

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la situation de Monsieur ANGIBOUST.

Monsieur le maire tient le Conseil municipal informé de la procédure d'abandon intéressant la propriété située chemin de la Forêt, cadastrée B75/76 (Le petit Ruisseau).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative au budget selon le détail suivant :

Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014

Ont assisté à cette séance :

Monsieur le MaireCOURTEAUD

Monsieur l'Adjoint.....GLUCKMAN

Mesdames et Messieurs

les Conseillers municipaux.....BERLAND
CHEVAUSSET
DEL BOCA
FITOUSSI
JOUGLAIN
LELAIDIER
RAJAU
RETSIN-MICHEL
SZYMCZYK

Délibérations

Vu l'article L.5511-1 du Code des collectivités territoriales, qui dispose que *«Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier»* ;

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines en date du 23 mai 2014 portant création de l'Agence d'ingénieurY' Départementale ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénieurY' Départementale adoptés par le Conseil Général, notamment son article 5 qui stipule *«Toute commune, tout établissement public intercommunal ou mixte du Département peut demander son adhésion à l'Agence»* ;

Considérant que cet établissement public est cogéré par le Conseil Général et les maires des Yvelines et que le siège de cette Agence est fixé au 3 rue de Fontenay - 78000 Versailles ;

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence d'IngénieurY' Départementale, et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, le Conseil municipal

décide d'adhérer à l'Agence d'IngénieurY' Départementale et d'en approuver ses statuts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir l'action des municipalités d'Adainville et de Condé/Vesgre pour l'amélioration des communications électroniques mobiles sur le territoire des communes voisines.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient le cadeau de Noël et le repas annuel pour les «aînés» de la commune (+ de 70 ans et demeurant de manière continue sur la commune).

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la prochaine réunion du Conseil d'école qui aura lieu le vendredi 14 novembre prochain à 18 heures.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la réunion de la Commission du P.L.U. qui a eu lieu ce jour. Un projet devrait être soumis en appréciation au Conseil municipal en début d'année 2015.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux pour l'assainissement individuel.

Vu la Loi n°83-634 du 13/07/1983(Article 20) portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26/01/1984 (Article 88) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°91-875 du 6/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 précitée ;

Vu le Décret n°2002-60 du 14/01/2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ;

Vu le Décret n°2007-450 du 25/03/2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2 ;

Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un cadre réglementaire local permettant de verser à ses salariés des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires ;

Considérant la demande de Monsieur le Trésorier de Rambouillet, comptable de la commune, rappelant l'obligation selon laquelle une délibération doit fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ;

Considérant la nécessité de régulariser le règlement d'heures supplémentaires portant sur les exercices 2012 à 2014 ;

Décide

Article 1 Peuvent bénéficier des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) les agents de la commune de catégorie B et C.

Article 2 Les travaux supplémentaires ouvrant droit à l'attribution d'IHTS ne peuvent excéder 25 heures par mois et par agent à l'exception des travaux supplémentaires qui pourraient être faits sur demande expresse de la collectivité dans le cadre de circonstances exceptionnelles.

Article 3 Bénéficieront d'une dérogation au contingent mensuel de 25 heures par mois, les agents participant aux événements d'urgence nécessitant une participation immédiate (sinistres sur la voie publique, incidents graves, tempête..)

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la situation de Monsieur Patrick ANGIBOUST en arrêt de travail jusqu'au 30 novembre 2014.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la subvention allouée par le SEY 78 d'un montant de 37 975,64 € au titre du programme de travaux 2012.

Informations

NAISSANCES

Une petite SARAH est arrivée le 14 octobre 2014
dans le foyer de Rachel GAUDRÉE et Olivier MALASSIGNÉ
au 6 route de La Boissière.



Un petit LÉO est arrivé le 19 octobre 2014 dans le foyer
de Noémie GUERLACH et Laurent BODEL
au 1 chemin de la Mare.

Félicitations aux heureux parents.

DECES

Monsieur Michel GABET est décédé le 1er novembre 2014
à Paris dans sa 88ème année.



Sincères condoléances à sa famille.

EGLISE DE LA HAUTEVILLE

Une messe sera célébrée à **18 heures**
le **samedi 29 novembre 2014**
en l'église de LA HAUTEVILLE.



COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts (lundi matin) aura lieu
jusqu'au **LUNDI 8 DECEMBRE**.



Les sacs en papier, destinés à cet usage,
doivent être sortis le dimanche soir.

VOIRIE



La chasse aux subventions se réduisant au braconnage et s'ajoutant à la restriction des dotations de l'Etat, il est à craindre que nous ne puissions en 2015 terminer notre programme d'enfouissement des réseaux sur le bourg de La Hauteville.

Le problème se posera à l'occasion du vote du budget en mars 2015 mais l'avenir est d'ores et déjà sombre...

Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir refait toutes nos routes ce qui devrait nous permettre au regard de notre voirie de passer une période de disette qui, espérons-le, ne perdurera pas trop longtemps.

Le Maire

P.L.U. PLAN LOCAL D'URBANISME

Demain, il aurait été trop tard si le Conseil municipal ne s'était pas déjà mobilisé pour répondre en temps voulu à l'exigence légale qui veut qu'un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) soit transformé avant 2017 en un P.L.U. sous peine de se voir imposer les dispositions du Règlement National d'Urbanisme.

Le Conseil municipal a ainsi choisi la voie difficile du «sur mesure» plutôt que d'emprunter celle du «prêt à porter».

La Commission, en charge de présenter au Conseil municipal puis aux administrés un projet de P.L.U., travaille régulièrement sous l'égide d'un bureau d'études et avance dans la bonne direction.



Notre environnement de demain et pour plusieurs années sera celui qui est bâti aujourd'hui, ce qui est d'autant plus important que, un jour ou l'autre, et peut-être dans un délai plus court que celui qui était espéré et auquel on pouvait s'attendre, se posera le problème de la fusion des petites communes...

Une raison de plus pour être fin prêt et le plus vite possible !

Le Maire

LES VOEUX DU MAIRE



Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal invitent les habitants à la traditionnelle présentation des voeux qui aura lieu à la salle des fêtes de la mairie le

SAMEDI 10 JANVIER 2015 à 18 heures.

NOËL DES ENFANTS

Comme chaque année, les communes de Grandchamp, de La Hauteville et du Tartre Gaudran s'associent pour offrir aux enfants des trois villages

**«spectacle et surprises»
le dimanche 7 décembre 2014 à partir de 14h30**

dans la salle polyvalente de la Mairie de Grandchamp.



PERMANENCES PARLEMENTAIRES DE JEAN-MARIE TÉTART, DÉPUTÉ DE LA 9^{ème} CIRCONSCRIPTION DES YVELINES



Ces permanences ont lieu à Houdan, le 3^{ème} lundi de chaque mois de 10h30 à 11h30 et sont tenues exclusivement sur rendez-vous.

Pour prendre RDV, contactez le : 06 84 04 60 59 ou jeanmarietetart@gmail.com

QUELQUES PENSÉES

Je ne connais personne qui soit parvenu à dissuader ses parents de le concevoir.

L'homme est le seul animal qui s'est domestiqué lui-même. Il est clair qu'il ne savait pas ce qu'il faisait.

La colère a ceci de bon qu'elle peut réveiller un idiot.

Chaque instant vécu est un point implié de l'univers.

On peut penser que l'échec n'affaiblit que les faibles et que la réussite ne les renforce pas.

METONYMUS

ERRATUM

ATTENTION !!!

L'exposition «gourmande» de décembre annoncée par la Bibliothèque aura lieu le dimanche 7 décembre prochain et non le 14 décembre 2014.



DISCOURS DU 11-NOVEMBRE 2014

«Perpétuer le devoir de mémoire est un hommage rendu non seulement à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la France mais aussi pour leurs descendants et leurs familles.

Perpétuer le devoir de mémoire est aussi un regard vers la jeunesse pour lui rappeler qu'il faut savoir se souvenir des exemples qui nous ont été donnés.

Perpétuer le devoir de mémoire c'est surtout prendre conscience du fait que la paix n'est pas un dû mais qu'elle a été acquise au fil du temps au prix de beaucoup de souffrances et que son maintien implique de la part de tous une réflexion connue sur le passé.



Ce 11-novembre, nous devons le vivre dans chaque commune comme un jour de reconnaissance envers tous ceux qui nous ont permis, aujourd'hui de vivre en paix.»

LES «STOP»



Deux nouveaux panneaux «STOP» vont être implantés :

- au carrefour de la rue de la Pompe et de la route de La Boissière,
- au carrefour de la route de Grandchamp et de la route de l'Épinette.

Le Conseil municipal a estimé nécessaire la mise en place de cette signalisation en raison de la vitesse excessive des véhicules qui traversent notre village.

L'absence de trottoirs, contraignant les piétons dont les enfants à marcher sur le bord des routes, rend d'autant plus dangereux le non respect de la limitation (40 km/h).



NOS EBOUEURS

Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, ils sont toujours là et avec le sourire pour ramasser nos ordures et faire consciencieusement leur ingrat et dur métier.

Une fois par an, sachons, à leur égard, nous montrer généreux car ils le méritent.

Si vous êtes absent lors de leur passage, déposez pour eux sous enveloppe, en Mairie, le signe de récompense qu'ils attendent.



Les petites annonces de nos lecteurs...

UNE IDÉE : LE RECYCLAGE

Chacun a chez lui des meubles dont il n'a plus l'usage et qui finissent soit à la déchetterie, soit aux encombrants. Et si le recyclage était une troisième solution, une alternative à la destruction...

Collectés, les meubles pourraient être transformés. Nous pourrions pour celles et ceux qui le souhaitent, nous retrouver pour les transformer.

Autour d'un café, d'un thé et de bons petits gâteaux, cela créerait un lien social et permettrait un partage de savoir-faire et de bonne humeur.

Chacun repartirait alors avec son meuble transformé pour une nouvelle vie.

Pour les autres meubles donnés et après transformation, des portes ouvertes pourraient avoir lieu pour les revendre.

Le bénéfice irait alors à la commune qui pourrait de nouveau réinvestir...

Soyons POSITIFS, ce projet marchera grâce à nous tous et permettra s'il est bien mené la création d'une jolie chaîne et qui sait, de créer des émulations...



Madame POUIT

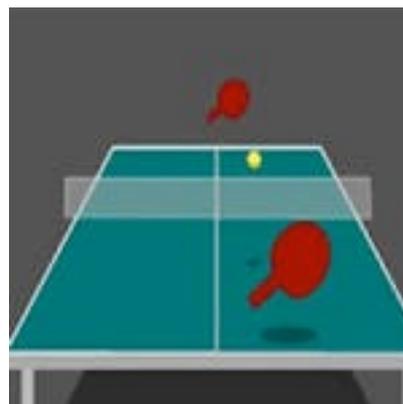


**RENCONTRE AMICALE
DE PING PONG**
organisée par l'A.S.C.O.H.
le **SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2014**
à **15 heures**

**dans la salle communale de
LA HAUTEVILLE**

Ouvert à tous !

Renseignements si besoin au 01.34.85.02.06 ou 06.84.35.83.36



UN PEU D'HUMOUR !...

PETITES ANNONCES :

URGENT, cherche :

- *un électricien pour rétablir le courant entre les gens,*
- *un opticien pour changer leur regard,*
- *un artiste pour dessiner un sourire sur tous les visages,*
- *un maçon pour bâtir la paix,*
- *un jardinier pour cultiver la pensée,*
- *et un professeur de maths pour nous réapprendre à compter les uns sur les autres !*

Le mot du Maire

Nous devons veiller, comme à la prunelle de nos yeux, à la préservation de notre environnement.

Cette question sera l'une des préoccupations majeures du Conseil municipal notamment à l'occasion de l'important travail relatif à la transformation du P.O.S. en P.L.U.

La superficie de notre commune est de 486 hectares qui se répartissent en 453 hectares d'espaces naturels et 30 hectares de bois.

Autrement dit, 33 hectares sur 486 sont mobilisés par «l'urbanisation».

Ces données sont de nature à nous faire prendre conscience de la situation hautement privilégiée qui est la nôtre alors que La Hauteville est à 65 kilomètres de la capitale.

Cette préservation de notre territoire est essentiellement le fruit du fait que nous avons freiné la possibilité de construire ce qui a pour conséquence un certain isolement qui se traduit notamment par l'absence de toute implantation commerciale et de toute activité artisanale.

C'est un choix de vie qui a été fait car il correspondait et répond toujours aux aspirations des habitants qui privilégient cette marginalisation malgré les contraintes qu'elle génère.

Nous devons être attentifs à ne pas nous laisser submerger par la vague législative qui déferle et qui pourrait à moyen ou long terme porter atteinte à ce que nous sommes jusqu'ici parvenu à sauvegarder.

Pour le court terme, nous ne devrions pas avoir de surprise majeure car de nombreuses communes qui souhaitent être servies prioritairement ont la volonté justifiée de construire, de se doter de zones industrielles et artisanales, en un mot de pousser les feux pour «bouster» des activités qui leur sont nécessaires et indispensables à tous égards, en raison de l'évolution de leur population.

Notre souci majeur doit être de préserver notre paradis vert.

Le Maire

TROUBLANTS TROUS NOIRS

Gardons le même titre, titre poétique si bien trouvé par Thibault Damour, Professeur permanent à l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques, pour parler d'un tel phénomène en ce dimanche 5 octobre, dans la salle des fêtes de la Hauteville.



Ce physicien de renom nous a fait toucher du doigt l'extraordinaire complexité de l'univers.

Les images projetées en ont montré l'immensité, la beauté, et replacé les hommes dans leur insignifiante petitesse.

Même si la plupart de l'auditoire n'était pas scientifique, et il ne s'agit pas ici de refaire un exposé de cet ordre, l'attention n'en était pas moins forte devant la fascination que peut exercer l'exploration de l'univers qui plonge les savants, tout savants qu'ils soient, dans la perplexité toujours présente devant les énigmes à résoudre.

Ainsi, on n'est pas sûr de l'existence des trous noirs, même s'il y a de très fortes preuves indirectes. Qu'est-ce qu'un trou noir ? Comment la lumière, la matière et le temps sont modifiés à son contact ? Sa croissance est-elle infinie ? Autant de questions auxquelles il s'est efforcé de répondre en nous faisant toucher du doigt l'effarante complexité des phénomènes physiques qui l'entourent.

.../...

.../...

En interrogeant les uns et les autres, la réaction la plus fréquente fut celle de prendre la mesure de son ignorance. Sera t-on absorbé par les trous noirs ? se demandaient-ils nombreux lors de l'apéritif offert à la Bibliothèque, ou encore malgré les avancées importantes, les interrogations se multiplient.



Et de la part d'un professeur de physique : c'est un remarquable pédagogue !

Même ceux qui ne savaient pas grand chose ont voyagé à travers les étoiles, et à l'évidence, ont été troublés par les trous noirs.

Un grand merci à Thibault Damour d'avoir si bien capté l'attention de tous, quel que soit leur degré de connaissance. C'était un peu comme la musique de Chopin qu'il sait si bien jouer et qui passait dans ses mots.

D.Suffet

VISITE DU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES

